

Paris, le 20 juin 2007

LETTRE

- aux présidents de clubs
- aux établissements affiliés
- aux présidents de comités départementaux
- aux présidents de comités régionaux
- aux membres du comité directeur

Objet : licence 2007/2008

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers amis,

La FFME compte aujourd'hui 61 000 adhérents !! C'est un moment très important pour le mouvement fédéral que j'ai l'honneur de présider.

En effet, avoir franchi le seuil symbolique des 60 000 licenciés montre que notre famille est en marche. C'est aussi la preuve que l'offre sportive que vous proposez dans vos clubs, forte de nos valeurs que sont l'accueil, le partage, et le respect, permet à chacun de choisir son lieu et son niveau de pratique et de s'y épanouir.

61 000 sportifs qui sont autant d'amis.

C'est grâce à vous, grâce à votre dynamisme et votre engagement.

Je vous en remercie chaleureusement.

Le prix de la licence augmente cette année, conformément aux engagements pris lors de l'assemblée générale à Toulouse en mars dernier. Cette évolution des tarifs a été décidée de manière démocratique à la suite d'un vrai débat qui, grâce à la pertinence des intervenants, a pu être constructif.

Les produits générés par cette augmentation nous permettent de développer un service et un soutien plus efficaces aux clubs et comités. Vous avez pu en voir cette année les premières actions.

C'est notre objectif numéro 1, annoncé déjà lors de mon élection en 2005, et qui continue d'orienter les propositions et de guider les choix du comité directeur.

Afin de poursuivre le débat engagé lors de l'assemblée générale et comme nous vous l'avions d'ailleurs annoncé à cette occasion, afin d'échanger en toute liberté et en toute transparence sur l'avenir de notre fédération, je vous donne rendez-vous le 27 octobre 2007 à Grenoble pour notre congrès fédéral.

Par ailleurs, l'équipe que je préside a choisi de reconduire notre collaboration avec les AGF pour notre contrat d'assurance collectif, ceci jusqu'en 2011.

Ce choix a été mûrement réfléchi et nous permet de pratiquer nos activités et d'assumer nos missions en toute tranquillité.

Il est à noter quelques évolutions importantes qui seront mises en place dès la saison prochaine :

1. Des garanties supérieures pour tous pour un tarif qui demeure stable ;
2. La possibilité de choisir le niveau de garanties automatiques rattachées à la licence ;
3. De nouveaux contrats optionnels permettant d'augmenter les garanties de base ;
3. Enfin une protection toute particulière à votre attention, vous les dirigeants statutaires, élus de clubs, de comités départementaux et régionaux ;
4. Des contrats annexes toujours plus spécialisés destinés à vous accompagner dans toute votre vie de club

Tous ces « plus » vous sont détaillés ci-après, n'hésitez pas à interroger le siège national et le Cabinet Gomis pour toute question. Ils sont à votre écoute.

En espérant que vous trouvez au sein du siège de la fédération l'aide et le soutien dont vous avez besoin, je vous souhaite une très belle saison 2008.

1- Le coût des licences

Nous vous présentons ci-après les tarifs **hors assurance** pour chaque catégorie de licence car il est important que vous ayez pris connaissance des nouveautés en matière d'assurance pour la saison prochaine, avant que nous vous décrivions les tarifs des licences assurance comprise.

Toutefois, vous trouverez à la fin de ce courrier un tableau de synthèse vous présentant le coût des licences assurance comprise.

L'assemblée générale de la FFME, réunie les 24 et 25 mars 2007, a voté une augmentation du montant de la licence pour la saison 2007-2008.

Vous trouverez ci-après les tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2007.

- **Coût licence annuelle hors assurance**

Catégorie	Coût Licence (Hors assurance)
Licence adulte	32.60 €
Licence jeune (- 18 ans)	22.80 €
Licence famille (cf conditions spécifiques)	12.90 €

Conditions spécifiques licences famille :

- Pour l'achat aux conditions normales de deux licences par les premiers membres d'une même famille, la ou les licences des autres membres de la même famille seront tarifées à 12.90 € (**HORS assurance**) chacune.
- Il faut que les membres justifient d'un lien familial, aient la même adresse et soient licenciés dans le même club (cas standard). La mise en place et le respect de ces conditions sont laissés à la diligence et à l'appréciation des présidents de clubs.

- **La licence individuelle**

En application des articles 15 et 16 de nos statuts, la fédération a ouvert en effet la possibilité d'acquérir une licence individuelle.

Le pratiquant peut ainsi régler directement sa licence, par voie de télépaiement, en se connectant sur le site internet de la fédération.

Il est à noter que le tarif de la licence individuelle est plus élevé qu'une licence annuelle souscrite auprès d'un club. En outre, les droits octroyés par la licence individuelle sont identiques à ceux de toute licence en dehors des exceptions prévues dans les statuts de la fédération. Enfin, ces licences n'ouvrent pas de droit de vote.

Catégorie	Coût Licence (Hors Assurance)
Licence adulte individuelle	63.10 €
Licence jeune (- 18 ans) individuelle	43.10 €

- **La licence découverte**

Catégorie	Coût Licence ((Hors Assurance)
Licence découverte	1 €

2- Assurance

Pour mémoire :

A la licence est attachée une assurance qui octroie des garanties dites automatiques.

Seules les activités statutaires de la FFME sont garanties dans le cadre de ce contrat de base.

Toutefois, le licencié peut ensuite renforcer ces garanties en souscrivant directement auprès de l'assureur un contrat complémentaire (« option A », « option B », « option C »). Il peut en outre étendre le

champ des activités garanties en souscrivant l'option ski de piste, l'activité ski de piste n'étant pas une activité statutaire de la FFME.

2.1 Evolutions des garanties automatiques

Suite à la renégociation de son contrat d'assurance collectif, la FFME vous propose cette saison **deux évolutions notables** :

a. Deux contrats de base proposant deux niveaux de garanties automatiques

Les saisons précédentes, à la licence était attaché un unique contrat d'assurance octroyant des garanties dites automatiques, en responsabilité civile, atteinte corporelle et assistance rapatriement.

A compter du 1^{er} septembre 2007, au moment de souscrire sa licence, le pratiquant aura la possibilité de choisir le niveau de garanties qu'il juge le plus approprié à sa pratique (intensité, technicité...) au travers de deux formules d'assurance :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - | la formule « Base » à 9 € |
| - | la formule « Base + » à 12 € |

➤ Les garanties de la formule « Base » à 9 € sont sensiblement améliorées par rapport au contrat de la saison passée.

Plus précisément, le montant des garanties suivantes est augmenté :

- Invalidité permanente ;
- Frais médicaux (qui intègrent désormais les frais de prothèse dentaire)
- Bris de lunettes

En outre, est intégrée la prise en charge d'un soutien psychologique.

Enfin, le plafond de la garantie responsabilité civile est augmenté.

➤ Les garanties « Base + » à 12 € sont très nettement supérieures et offrent une protection particulièrement satisfaisante.

b. En ce qui concerne les dirigeants statutaires¹

La fédération a choisi, à partir de la saison 2008, et à titre expérimental, de protéger ses dirigeants en leur octroyant une couverture assurance exceptionnelle.

C'est là un élément fort de la mise en œuvre de la politique fédérale voulue par mon équipe en direction des clubs et des comités.

Le dirigeant, en souscrivant sa licence, aura comme tout licencié la possibilité de choisir entre les deux formules présentées ci-dessus.

Toutefois, en qualité de dirigeant, pour un même montant de prime (9 € ou 12 €), il bénéficiera de garanties plus élevées.

Plus précisément :

➤ En choisissant la formule « Base » à 9 €, le dirigeant statutaire bénéficie des mêmes montants de garanties que le licencié qui souscrit le contrat complémentaire appelé « option B » à 35 € à l'exception des indemnités journalières ;

➤ En choisissant la formule « Base + » à 12 €, le dirigeant statutaire bénéficie des mêmes montants de garanties que le licencié qui souscrit le contrat complémentaire appelé « option B » à 35 €, **indemnités journalières comprises**, ceci sans conditions d'activité professionnelle !

Je sais que vous mesurez le caractère ambitieux et particulièrement favorable de ce dispositif pour les dirigeants.

C'est aussi le fruit d'un travail et d'une collaboration fins et solides avec notre assureur, les AGF, qui nous font confiance et font face avec nous.

Pour ce qui concerne la mise en place informatique de ces évolutions, vous trouverez dans le « guide de l'utilisateur » ci-joint la marche à suivre. Ces informations seront en outre publiées sur les pages intranet.

¹ Par dirigeant statutaire, il faut comprendre « membre régulièrement élu au comité directeur de l'association affiliée et déclarée en préfecture ».

J'attire d'ores et déjà votre attention sur le fait que pour que vos dirigeants statutaires bénéficient de la « garantie dirigeant » en cas d'accident, il vous revient d'avoir préalablement enregistré leur qualité de dirigeant (cf définition ci-dessus) dans le système intranet. L'accès à la page concernée se fait par le menu « gestion du club », onglet annuaire.

Dès que vous avez validé ces informations dans l'intranet, il apparaît dans l'espace personnel auquel votre dirigeant a accès en tant que licencié le fait qu'il bénéficie de la garantie dirigeant.

↳ Dès lors que la composition du comité directeur évolue, il convient de mettre à jour votre annuaire. Tout nouvel élu doit pouvoir bénéficier de la garantie dirigeant, toute personne ayant démissionné ou n'ayant pas été réélue ne peut plus faire jouer cette garantie spécifique.

2.2 Les options

a. Option ski de piste

Pour mémoire, l'objet de l'option « ski de piste » est de garantir l'activité « ski de piste ». Elle vient en complément des formules « Base » ou « Base + », la prime restant inchangée à savoir 4 €.

b. Contrats optionnels permettant de renforcer les garanties automatiques

Conformément aux dispositions légales, les garanties optionnelles suivantes permettent de renforcer les formules précédentes ; là encore, le choix 2008 s'étoffe avec les propositions :

A B C Sportif de Haut Niveau 1 Sportif de Haut Niveau 2

Ces options offrent au licencié qui le souhaite des garanties élevées. Elles sont destinées à toutes et à tous, notamment à ceux qui ayant une pratique intensive ou assurant des missions d'encadrement ont la volonté d'être particulièrement bien protégés.

Deux options spécifiques, réservées aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes officielles, sont mises en place. Elles leur permettent de bénéficier de garanties complémentaires adaptées à leur situation particulière. Pour toute demande de renseignements, je vous invite à prendre contact avec le siège de la fédération.

Pour toute souscription à l'un des contrats optionnels, les licenciés doivent se rapprocher de notre assureur (Cabinet Jean GOMIS : 05.61.52.88.60).

En conclusion sur ce chapitre, je vous invite à vous reporter au schéma de synthèse ci-joint, qui résume l'offre assurance offerte au licencié d'une part, au « licencié-dirigeant » d'autre part, à compter de la prochaine saison.

Ce nouveau contrat d'assurance groupe, renforcé dans les garanties qu'il propose, me permet plus que jamais d'annoncer qu'aucune autre assurance, non spécialisée comme la nôtre, ne peut couvrir l'ensemble de nos activités sportives pour un coût équivalent.

Pour autant, afin de toujours mieux maîtriser notre risque et limiter les accidents, je me permets de vous rappeler quelques conseils de base :

- maîtrise des techniques d'assurage dynamique ;
- vérification systématique de l'encordement sur le baudrier (nœud en huit à l'endroit prévu) ;
- utilisation de systèmes d'assurage compatibles avec le diamètre des cordes ;
- vérification systématique de la longueur de la corde (attacher les deux bouts) lors d'une utilisation en moulinette ;
- prise en compte des conditions météo, savoir renoncer ;
- formation technique et préparation physique indispensables dans toutes nos activités ;
- respect des règles d'organisation des manifestations.

2.3 Les contrats spécifiques pour les clubs et comités

Des contrats spécifiques adaptés aux attentes des clubs et comités vous sont toujours proposés :

- Multi-cimes : gymnase, bureaux et contenu : Incendies, risques divers, tempêtes, catastrophes naturelles, objets confiés, dégâts des eaux...
- Garantie automobile des déplacements bénévoles : garantie accordée en complément ou à défaut de l'assureur du véhicule
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Tous risques matériels

Pour toute souscription, adressez-vous à notre assureur (Cabinet Jean GOMIS : 05.61.52.88.60).

Je vous invite à vous reporter au schéma de synthèse ci-joint, qui résume l'offre assurance offerte aux clubs et comités territoriaux.

2.4 Licence découverte

La prime d'assurance attachée à la licence découverte reste inchangée à savoir 1 €. Les garanties sont équivalentes à celles incluses dans la formule « Base ».

2.5 Les formulaires

N'oubliez pas les formulaires type.

- La déclaration d'accident (ci-jointe) : je vous demande d'attacher un soin tout particulier à renseigner les conditions de déroulement de l'accident.
- Le formulaire spécifique qu'il revient aux licenciés de transmettre à la fédération lorsqu'ils veulent pratiquer nos activités en dehors de l'union européenne, de la Suisse, Monaco et Andorre. Ce formulaire se trouve sur la notice d'information de l'assurance, il est également disponible sur notre site Internet www.ffme.fr/licence/voyage.php.

3- Le certificat médical

En application du code de la santé publique et du règlement médical de la fédération, le club ne doit délivrer une licence que lorsque le futur licencié lui a remis un certificat médical de non contre-indication à la pratique de nos activités.

A noter en outre que si le futur licencié souhaite participer à des compétitions, il est obligatoire que soit spécifiée sur le certificat médical la mention suivante « non contre-indication à la pratique en compétition ».

Afin de faciliter l'enregistrement et la délivrance des licences 2007-2008, je vous demande d'anticiper le début de saison en rappelant d'ores et déjà à vos adhérents l'obligation de présenter ce certificat médical au moment de leur inscription. Vous pourrez ainsi renseigner lors de la saisie de la licence la base de données en indiquant le nom du médecin ayant délivré le certificat médical, le type de certificat (loisir ou compétition) et la date de délivrance. Il est de votre responsabilité de remplir précisément ces champs d'information avec les indications réelles.

Enfin, **veillez à archiver consciencieusement ce certificat médical.** Si, suite à un accident, la responsabilité du club est engagée, il pourra être demandé au Président d'apporter la preuve de sa présentation.

A noter :

Lors des compétitions, la présentation de la licence est obligatoire et suffisante. Il est donc inutile d'exiger un certificat médical en sus.

4- Gestion des licences

Toutes les explications relatives à la gestion des licences vous sont fournies dans le document joint intitulé "Gestion des licences FFME – Guide de l'utilisateur".

Conformément à la décision de l'assemblée générale 2007, le paiement des licences est réalisé par prélèvement automatique.

Il est important de noter que le prélèvement est effectué le 20 du mois suivant la date de la prise de licence, cela afin de ne pas générer un manque de trésorerie dans la comptabilité du club et de laisser au club le temps de déposer en banque les règlements des licenciés. (exemple : une licence est saisie le 4 octobre, son montant sera prélevé le 20 novembre sur le compte du club).

Pour les clubs qui n'étaient pas en prélèvement automatique cette saison, la demande de prélèvement et un RIB doivent être joints à la ré-affiliation.

Pour en savoir plus : www.ffme.fr/licence/prelevement.php

La rubrique gestion des licences est accessible via le site internet www.ffme.info.

L'intranet permet en outre de mettre à jour les informations présentant votre club et vos activités sur le site de la fédération (www.ffme.fr/club). Vous pouvez également mettre en ligne le calendrier des prochaines sorties de votre club.

- **Licences découverte**

La gestion des licences découverte a été simplifiée depuis 3 saisons, vous en trouverez un mode d'emploi détaillé sur www.ffme.fr/licence/notice-licence-decouverte.pdf.

N'oubliez pas que désormais les planches de licences découverte sont valables d'une saison à l'autre et qu'il n'est donc pas obligatoire de les retourner au siège à chaque fin de saison.

- **Perte de licence**

En se connectant à son compte utilisateur, chaque licencié peut commander la réimpression de sa licence. Cette réimpression est facturée 5 € (paiement par carte bleue). Il est nécessaire que chacun conserve précieusement ses codes imprimés sur le support de la licence.

Le club peut effectuer cette demande de réimpression, l'opération est alors facturée au club.

- **Mauvaises informations lors de la saisie**

Les personnes effectuant la saisie doivent être particulièrement vigilantes.

Trop de licences sont encore enregistrées avec des adresses postales erronées.

Lors du renouvellement en série des licences, le contrôle de l'adresse du destinataire est indispensable.

Cette saison, la réimpression d'une licence ayant pour cause un changement d'adresse, sera facturée 2 € au club.

Je vous rappelle que le comité directeur et les comités sportifs ont décidé que l'ensemble des manifestations fédérales autres que les compétitions officielles pouvaient être ouvertes à tous, sous réserve que tous les participants à ces manifestations soient en possession d'une licence annuelle ou d'une licence découverte.

Dans le cas où la manifestation est une compétition promotionnelle ou propose au pratiquant non titulaire d'une licence annuelle des activités exigeantes sur le plan physique (stages de plusieurs jours, altitude, raid...) le certificat médical de non contre indication est obligatoire.

Il vous est possible de retrouver toutes ces dispositions sur le site Internet de la fédération www.ffme.fr dans les pages consacrées aux disciplines.

Merci d'appliquer ces règles simples car encore une fois, ne pas les respecter, c'est augmenter le risque pour la FFME de se retrouver dans des situations difficiles et coûteuses en terme de contrat groupe.

5- Affiliations

Première affiliation ou ré-affiliation d'une association ou d'un établissement	110 €
--	-------

6- La revue fédérale « Direct'Cimes »

Direct Cimes a évolué. Un budget rétabli à l'équilibre. Une nouvelle maquette plus agréable à lire. Une ligne éditoriale réaménagée qui s'articule autour d'articles de fond. La revue se veut à l'image de la fédération : moderne mais avec du contenu et du sens.

Afin de continuer à développer cette revue, nous vous encourageons à en faire la promotion au moment de la prise de licence. Pour cela, nous avons mis en place l'an passé un système d'intéressement à la prise d'abonnement au sein de chaque club.

→ A partir de 20 abonnements souscrits : 10 € de bons d'achats sur la boutique FFME vous seront offerts.

Exemples :

35 abonnements = 10 € de bons d'achats

41 abonnements = 20 € de bons d'achats

156 abonnements = 70 € de bons d'achats

Ainsi, 2 fois dans la saison (début janvier et début septembre), vous recevrez par mail le bon d'achat correspondant au nombre d'abonnements souscrits. Ce bon d'achat est en fait un simple code que vous devrez indiquer sur votre prochaine commande à la boutique pour en bénéficier.

L'occasion pour moi de vous rappeler que la boutique propose de nombreux produits susceptibles d'intéresser votre club (topos, manuels techniques, textile, objets promotionnels...), à des prix souvent très avantageux !

7. Missions et responsabilité des dirigeants

Nous vous rappelons également les **obligations** des clubs et de leurs représentants légaux (les présidents) vis-à-vis de leurs adhérents :

- Exiger le certificat médical obligatoire pour les pratiquants loisir et compétition.
- Remettre à chaque licencié au moment de son adhésion la notice d'information concernant l'assurance,
- **Récupérer et archiver avec soin :**
 - **les attestations d'information assurance (10 ans)**
 - **le certificat médical**
- **Attention** : Lorsque vous délivrez une licence à un étranger domicilié hors de France, il vous revient de vérifier, conformément aux dispositions prévues dans le règlement intérieur, que celui-ci est « en situation régulière » en France. Il est nécessaire, par ailleurs, de lui rappeler les conditions particulières de fonctionnement des garanties attachées à sa licence fédérale en tant qu'étranger domicilié hors de France. Pour toute demande de renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le siège de la fédération.

J'espère vous avoir apporté clairement et simplement les explications sur les modalités de délivrance de la licence assurance fédérale pour notre nouvelle saison.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne saison sportive dans une pratique raisonnée et responsable de nos activités, ceci dans le respect de notre environnement.

Bien cordialement.



Pierre You
Président

TARIFS LICENCE ASSURANCE 2007 - 2008
FORMULES « BASE » ET « BASE + »

Si le licencié choisit la formule « Base » à 9 €

Catégorie	Coût Licence	Coût Assurance Formule « Base »	Coût Revue	Total
Licence adulte	32.60 €	9 € (dont RC 2.78 €, IA 4.17 €, assistance 2.05 €)	8 €	49.60 €
Licence jeune (- 18 ans)	22.80 €	9 € (dont RC 2.78 €, IA 4.17 €, assistance 2.05 €)	8 €	39.80 €
Licence famille	12.90 €	9 € (dont RC 2.78 €, IA 4.17 €, assistance 2.05 €)		21.90 €

Si le licencié choisit la formule « Base + » à 12 €

Catégorie	Coût Licence	Coût Assurance Formule « Base + »	Coût Revue	Total
Licence adulte	32.60 €	12 € (dont RC 2.78 €, IA 7.17 €, assistance 2.05 €)	8 €	52.60 €
Licence jeune (- 18 ans)	22.80 €	12 € (dont RC 2.78 €, IA 7.17 €, assistance 2.05 €)	8 €	42.80 €
Licence famille	12.90 €	12 € (dont RC 2.78 €, IA 7.17 €, assistance 2.05 €)		24.90 €

TARIFS LICENCE ASSURANCE 2007 - 2008
FORMULES « BASE » ET « BASE + » AVEC OPTION SKI DE PISTE

Si le licencié choisit la formule « Base » à 9 € et l'option « ski de piste » à 4 €

Catégorie	Coût Licence	Coût Assurance Formule « Base »	Coût Revue	Total
Licence adulte	32.60 €	13 € (dont RC 2.78 €, IA 8.17 €, assistance 2.05 €)	8 €	53.60 €
Licence jeune (- 18 ans)	22.80 €	13 € (dont RC 2.78 €, IA 8.17 €, assistance 2.05 €)	8 €	43.80 €
Licence famille	12.90 €	13 € (dont RC 2.78 €, IA 8.17 €, assistance 2.05 €)		25.90 €

Si le licencié choisit la formule « Base + » à 12 € avec l'option « ski de piste » à 4 €

Catégorie	Coût Licence	Coût Assurance Formule « Base + »	Coût Revue	Total
Licence adulte	32.60 €	16 € (dont RC 2.78 €, IA 11.17 €, assistance 2.05 €)	8 €	56.60 €
Licence jeune (- 18 ans)	22.80 €	16 € (dont RC 2.78 €, IA 11.17 €, assistance 2.05 €)	8 €	46.80 €
Licence famille	12.90 €	16 € (dont RC 2.78 €, IA 11.17 €, assistance 2.05 €)		28.90 €

Les autres tarifs 2007 - 2008

La licence découverte

Catégorie	Coût Licence (1 journée)	Coût Assurance	Total
Licence découverte	1 €	1 €	2 €

La licence individuelle

Si le licencié choisit la formule « Base » à 9 €

Catégorie	Coût Licence	Coût Assurance Formule « Base »	Option « ski de piste »	Coût Revue	Coût licence individuelle Formule « Base »	Coût licence individuelle Formule « Base + » et Option ski de piste
Licence adulte INDIVIDUELLE	63.10 €	9 €	4 €	8 €	80.10 €	84.10 €
Licence jeune (- 18 ans) INDIVIDUELLE	43.10 €	9 €	4 €	8 €	60.10 €	64.10 €

Si le licencié choisit la formule « Base + » à 12 €

Catégorie	Coût Licence	Coût Assurance Formule « Base »	Option « ski de piste »	Coût Revue	Coût licence individuelle Formule « Base »	Coût licence individuelle Formule « Base + » et Option ski de piste
Licence adulte INDIVIDUELLE	63.10 €	12 €	4 €	8 €	83.10 €	87.10 €
Licence jeune (- 18 ans) INDIVIDUELLE	43.10 €	12 €	4 €	8 €	63.10 €	67.10 €